

CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 31 AOUT 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence du Premier ministre, Dr. Navinchandra Ramgoolam, et a, entre autres:-

1. donné son accord à ce que des maisons et les lots de terres de l'Etat abritant ces maisons soient loués à bail à des Agaléens selon des critères établis. Quelque 55 familles employées de l'OIDC bénéficieront de ce plan. Le ministère du Logement et des Terres a déjà procédé à l'arpentage et préparé les plans de site des superficies à être louées aux Agaléens à des fins résidentielles.

Le Conseil a aussi pris note que le ministère du Logement et des Terres étudie les possibilités quant aux meilleurs moyens d'étendre le plan à d'anciens employés de l'OIDC à la retraite.

2. donné son aval à l'institution d'un *fact-finding committee* présidé par un magistrat en fonction et comprenant deux assesseurs pour enquêter sur les circonstances dans lesquelles des mauvais fichiers ayant trait au questionnaire de français 3014 avaient été transmis à *Cambridge International Examinations* en novembre 2006 et situer les responsabilités.
3. pris note, qu'en vue d'assurer que le paiement des pensions à tous les bénéficiaires rodriguais soit fait dans les plus brefs délais, le ministère de la Sécurité sociale, de la Solidarité nationale, du Bien-être des Personnes âgées et des Institutions réformatrices se propose d'informatiser le traitement de demandes de pension, ainsi que la collecte des contributions pour le *National Pensions Fund* pour les employés enregistrés à Rodrigues. Une fois que le système aura été complètement informatisé, l'ensemble des formalités dont le traitement et l'allocation de la pension se fera à Rodrigues.
4. agréé la mise à exécution des recommandations du Comité technique sur l'affichage illégal en vue d'en réduire l'impact négatif, mettre au point une réglementation et veiller à ce que les messages publicitaires soient affichés de manière pratique et efficiente, cela dans un cadre régulateur facilement applicable tout en respectant la liberté d'expression. Ces recommandations comprennent, entre autres:
 - (a) la promulgation d'une loi qui définit un cadre formel pour des panneaux d'affichage et l'enlèvement d'affiches illégales ; et
 - (b) le contrôle de l'affichage sauvage et la définition des normes quant aux types et dimensions des structures destinées à l'affichage tout en encourageant la participation du public dans cette démarche.
5. pris note des discussions entre les autorités aéronautiques de Maurice et de la Malaisie portant sur les liaisons aériennes bilatérales. Ces discussions ont abouti à l'adoption d'un nouvel accord relatif aux liaisons aériennes bilatérales et à la conclusion d'un Protocole d'accord comprenant les différentes dispositions sur lesquelles les deux parties se sont entendues. Les dispositions sont les suivantes:

- (a) Le principe de désignation multiple de compagnies aériennes sera applicable à chaque partie;
- (b) Les compagnies aériennes, désignées par chaque partie, seront autorisées à opérer jusqu'à sept fréquences hebdomadaires au lieu de trois et ce avec n'importe quel type d'appareil;
- (c) Les deux parties pourront opérer des services cargos sans limitation pour les droits de trafic de troisième, quatrième et cinquième libertés;
- (d) Les compagnies aériennes désignées par Maurice pourront opérer jusqu'à deux fréquences hebdomadaires à destination d'un point au-delà sur la Chine, c'est-à-dire à Shanghai ou Beijing ou Guangzhou; et
- (e) *Air Mauritius* pourra continuer à utiliser Singapour comme point intermédiaire ou point au-delà avec ses propres arrêts intermédiaires mais sans l'exercice de droit de trafic de cinquième liberté.

Le Protocole d'accord, qui est entré en vigueur depuis le 24 août 2007, permettra à *Air Mauritius* de renforcer la desserte Maurice/Kuala Lumpur dans les arrangements de partage de code avec les transporteurs malaisiens tout en se servant de Kuala Lumpur comme point intermédiaire avec des droits de trafic de cinquième liberté sur ses dessertes futures en Chine.

6. pris note des retombées de la première réunion du comité consultatif international institué dans le cadre du *National Service Framework for Diabetes* (NSFD). Le comité, comprenant des professeurs de renom, a fait les recommandations suivantes:
- (i) la prévention est la combinaison d'une approche globale visant la population et couvrant des questions relatives au choix d'une alimentation saine et à l'activité physique alors qu'une approche visant les personnes à risque élevé est essentielle pour la prévention réussie du diabète de type 2;
 - (ii) le développement d'outils simples et à moindre coût pour l'identification de personnes à risque élevé;
 - (iii) la mise sur pied d'un centre de coordination pour le diabète qui agira comme point focal pour les soins aux diabétiques et pour l'éducation et la recherche;
 - (iv) la formation et le développement de la recherche; et
 - (v) la préparation d'un plan d'action chiffré et à échéance fixe pour le développement et l'implémentation du NSFD, s'étalant sur les deux prochaines années, et suivi d'un programme élargi pour les trois prochaines années.

7. pris note que l'Université de Bordeaux a agréé d'étendre les facilités de formation de troisième cycle à des médecins dans le domaine de l'anesthésie, la médecine interne et l'ophtalmologie en sus des études de troisième cycle spécialisées qui sont déjà accessibles dans les domaines tels que la pédiatrie, la chirurgie orthopédique et la médecine légale. Ce développement fait suite à la visite du professeur Jacques Beylot, chargé de mission à la Francophonie Médicale auprès du Président de l'Université Victor Segalen Bordeaux, et de M. Alain Heriard, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire.
8. pris note qu'un accord de non-double imposition et un accord de promotion et de protection des investissements ont été conclus entre Maurice et le Qatar.

Le Conseil des ministres a aussi pris note que l'accord de non-double imposition entre Maurice et les Emirats Arabes Unis entre en vigueur le 31 août 2007.

9. pris note du calendrier scolaire pour l'année 2008 qui s'établit comme suit:

Primaire

1^{er} trimestre

Vendredi 11 janvier – vendredi 4 avril
(Admission en standard I le jeudi 10 janvier)

2^e trimestre

Lundi 21 avril – vendredi 11 juillet

3^e trimestre

Lundi 11 août – vendredi 7 novembre

Secondaire

1^{er} trimestre

Jeudi 10 janvier – vendredi 4 avril
(Admission en Form I le mercredi 9 janvier)

2^e trimestre

Lundi 21 avril – vendredi 18 juillet

3^e trimestre

Lundi 11 août – vendredi 24 octobre

10. pris note des développements intervenus par rapport aux différentes négociations aux niveaux régional et multilatéral, c'est-à-dire l'intégration économique régionale au sein de la SADC, l'APE et l'OMC.

Le Conseil a aussi pris note qu'un comité comprenant les ministres des Affaires étrangères, du Commerce international et de la Coopération, de l'Agro-industrie et de la Pêche, et de l'Industrie, des PME, du Commerce et des Coopératives, travaille actuellement sur la position à être adoptée par Maurice lors des négociations.

11. pris note de la constitution du comité de direction de l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat pour la période 2007-2011 avec M. Michel de Spéville comme président.

*Government Information Service
Prime Minister's Office
Port Louis*

31 août 2007